

From:"coralie et francis ryckebusch" <cfryckebusch@gmail.com>  
Sent:Mon, 24 Jun 2024 16:11:02 +0200  
To:"COMP STATE AID GREFFE" <Stateaidgreffe@ec.europa.eu>  
Cc:"COMP H6 CONSULTATION" <COMP-H6-CONSULTATION@ec.europa.eu>  
Subject:HT.100254\_Reply\_from\_a\_citizen

Madame, Monsieur,

Les aides de minimis sont des aides qui nous permettent de faire face à des aléas de plus en plus conséquents sur nos exploitations. Si le plafond doit être relevé, il serait judicieux que ce soit à hauteur de 50 000 € car cela ne correspond finalement qu'à 17 500 € par an ce qui reste peu au vu des enjeux climatiques auxquels nous devons faire face de plus en plus souvent ces dernières années combinées à l'inflation subie depuis 2 ans.

Vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous porterez à notre mail.

Coralie RYCKEBUSCH  
EARL Ferme de la Marnoise  
47 rue dardennes  
02500 MONDREPUIS